



Organisation intermunicipale de
sécurité civile de la région de
Richmond

Le logo

Le logo de la sécurité civile est reconnu partout dans le monde. Il est donc facile de reconnaître les personnes qui aident les gens lors de situations d'urgence ou de catastrophes. Le logo se retrouve sur leurs casques, vestes, manteaux, etc. Il est aussi affiché devant un centre de services aux sinistrés.

Le cercle orange, visible de loin, signifie l'alerte. Le triangle représente la stabilité, l'équilibre et l'harmonie, le bleu est la couleur de la paix.

Sécurité civile – Plan de mesures d'urgence

Le canton de Melbourne en collaboration avec les municipalités de Richmond, du Canton de Cleveland et d'Ulverton, se sont munie d'un plan de mesures d'urgence en sécurité civile.

Ce plan d'action a pour but de prévoir l'imprévisible, soit de préparer les intervenants municipaux à gérer d'éventuels sinistres qui pourraient affecter à court et moyen termes la sécurité de la population des municipalités touchées par ce plan.

Le but ultime, c'est de maximiser les actions des autorités municipales lors d'une situation d'urgence non conventionnelle. En structurant à l'avance les actions, cela agit sur le temps de réaction des intervenants, que ce soit au niveau de la coordination, des ressources humaines et matérielles, des communications et des intervenants touchés.

Comme un plan de la sorte requiert des mises à jour continues et un rafraîchissement des actions, la Ville de Richmond procède à une formation annuelle comme elle le ferait aussi pour des cours de secourisme, par exemple.

Se préparer aux sinistres

Vous êtes le premier responsable de votre sécurité !

En situation d'urgence ou de sinistre, il vous revient d'accomplir les premiers gestes pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.

Pour savoir comment préparer un plan familial d'urgence, vous pouvez visiter le [site Web](#) du ministère de la Sécurité publique. Vous y trouverez une foule d'informations sur le sujet.

Que pouvez-vous faire ?

Vous renseigner, auprès de votre municipalité ou sur Internet, sur les risques de sinistre dans votre localité et sur les mesures à prendre pour vous protéger;

Préparez votre [plan familial d'urgence](#);

Avoir en tout temps à la maison une trousse d'urgence contenant les [articles essentiels](#) qui vous permettront de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence et que vous pourrez emporter en cas d'évacuation;

Assurer convenablement vos biens.

Saviez-vous que...

Saviez-vous que plus de 5 300 résidences principales, situées dans 291 municipalités réparties dans 15 des 17 régions administratives du Québec, ont été inondées lors des inondations du printemps 2017 ? Plus de 4 000 citoyens ont été évacués de leur domicile.

En 2019 c'est plus de 7 053 résidences qui ont été inondées et 10 474 citoyens qui ont été évacués de leur maison.